Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Bercher du 10 décembre 2025

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025
2. Communications du Bureau
3. Préavis 2025-02 Indemnités des membres de la Municipalité et du Conseil communal et rémunération du personnel auxiliaire pour la législature 2026-2031. Municipal responsable : Ludovic Peguiron
   Rapporteur : Monsieur Julien Sahli, Commission des finances
4. Préavis 2025-08 Préavis MCH2. Municipal responsable : Ludovic Peguiron
   Rapporteur : Monsieur Julien Sahli, Commission des finances
5. Préavis 2025-11 Budget 2026. Responsable : Ludovic Peguiron
   Rapporteur : Monsieur Julien Sahli, Commission des finances
6. Préavis 2025-09 Modification des statuts de l'Association Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE). Municipal responsable : Gérard Bottini.
   Rapporteur : Monsieur Didier Chassagnot, Commission ad hoc
7. Préavis 2025-10 Création d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) de 100 ans sur une portion de la parcelle n° 819 et octroi à la Fondation Equitim pour la construction d'un bâtiment abritant la voirie, un local d'utilité publique, la caserne de pompiers, des logements seniors, des infrastructures pour la pétanque et un parking P+R. Municipal responsable : Ludovic Peguiron
   Rapporteur : Monsieur Stéphane Vulliens, Commission ad hoc
   Rapporteur : Monsieur Julien Sahli, Commission des finances
8. Communications de la Municipalité
9. Propositions individuelles

Le Président M. Bernard Grigis salue l'assemblée, M. le Syndic Ludovic Peguiron, Mmes les Municipales Stéphanie Chevalley, Silva Müller Devaud, MM les Municipaux Bertrand Bécholey et Gérard Bottini, Mme Ludmilla Sapin, Secrétaire municipale, Mme Isabelle Laveney, Boursière communale, M. Julian Wagner, Boursier communal, les représentants de la fondation Equitim, MM Patrick Carvalho et Clément Lambert et le public.

M. le Président Bernard Grigis fait respecter une minute de silence en mémoire des personnes disparues, M. Olivier Roulin, père de M. Christophe Roulin, Conseiller communal, M. Gustave Thévenaz, père de Mme Valérie Peguiron, Conseillère communale, M. Willy Corthésy et Mme Claudine Bron, figures emblématiques du village de Bercher.

Appel

Effectif du Conseil	40	Excusés	9		
		Absents	0	**Présents**	**31**

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance et implore la protection divine sur les travaux de l'assemblée.

1. Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025 est adopté par 28 voix pour et 2 abstentions.

2. Communications du Bureau

M. le Président Bernard Grigis remercie les membres du Bureau présents lors des votations du 30 novembre qui se sont bien déroulées. Le Bureau dans son entier ainsi que les suppléants seront conviés aux futures élections communales.

Une soirée d'information a eu lieu le 20 novembre sur les élections communales lors de laquelle plusieurs personnes ont manifesté leur intérêt à intégrer le Conseil communal pour la prochaine législature.

M. le Président Bernard Grigis rappelle le dernier délai pour apporter son dossier de candidature au Greffe municipal fixé au 12 janvier à 12h00.

M. le Président Bernard Grigis demande d'agender la sortie du Conseil communal au samedi 2 mai 2026. Une visite gardée secrète aura lieu le matin du samedi et sera suivie d'un repas.

M. le Président Bernard Grigis donne les dates des futurs conseils de 2026 ainsi que les dates des séances de préparation pour les différentes commissions en charge des préavis.

Séances du Conseil		Séances de préparation
4 mars 2026	à 20h00	3 février 2026
6 mai 2026	à 20h00	31 mars 2026
24 juin 2026	à 20h00	26 mai 2026
30 septembre 2026	à 20h00	25 août 2026
9 décembre 2026	à 19h00	3 novembre 2026

3. Préavis 2025-02 - Indemnités des membres de la Municipalité et du Conseil communal et rémunération du personnel auxiliaire pour la législature 2026-2031

M. le Président Bernard Grigis donne la parole à M. le Syndic Ludovic Peguiron, lequel argumente le préavis.

La parole est donnée à M. Julien Sahli, rapporteur de la Commission des finances, lequel recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Discussion

M. Fabien Gindroz demande si, plutôt que d'augmenter les rémunérations des Municipaux, il ne serait pas judicieux de passer à une Municipalité composée de sept personnes au lieu de cinq afin d'alléger leur charge de travail.

M. le Président Bernard Grigis précise que le Bureau et la Municipalité ont déjà évoqué cette possibilité. La Municipalité avait alors affirmé que la charge de travail était supportable à cinq membres. Si l'idée n'a pas été retenue pour la prochaine législature, elle n'a pas été abandonnée définitivement pour autant. Il est par ailleurs rappelé qu'une demande de modification du mode de fonctionnement doit être adressée au Canton au moins une année avant l'entrée en vigueur de la mesure.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil communal accepte par 28 voix pour et 2 abstentions

Les indemnités des membres de la Municipalité et du Conseil communal et rémunération du personnel auxiliaire pour la législature 2026-2031

Solon le Préavis 2025-02

4. **Préavis 2025-08 - Préavis MCH2**

M. le Président Bernard Grigis donne la parole à M. Ludovic Peguiron, lequel argumente le préavis.

La parole est donnée à M. Julien Sahli, rapporteur de la Commission des finances, lequel recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Discussion

Personne ne demandant la parole, la discussion est close.

Le Conseil communal accepte à l'unanimité

Le Préavis MCH2

Selon le Préavis 2025-06

5. **Préavis 2025-11 – Budget 2026**

M. le Président Bernard Grigis donne la parole à M. le Syndic Ludovic Peguiron, lequel argumente le préavis.

La parole est donnée à M. Julien Sahli, rapporteur de la Commission des finances, lequel recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Discussion

M. Yan Pellouchoud demande si tous les travaux liés à l'épuration sont répertoriés dans le tableau des investissements.

M. le Syndic Ludovic Peguiron confirme ce point et précise que la variante « économique » a été retenue.

M. Jérôme Waridel demande si l'on a une vision de la totalité de la dette. Cela se voit-il dans le budget ou les comptes ? Avec le nouveau budget simplifié, on n'a plus connaissance du détail de la dette.

M. le Syndic Ludovic Peguiron confirme que cette pièce apparaît dans les comptes.

M. Yves Mützenberg demande des précisions concernant la rénovation des quais du LEB avec un montant de CHF 100'000.- prévu au point 50 du tableau des investissements. Il s'étonne que cette rénovation soit à la charge de la commune.

M. le Syndic Ludovic Peguiron s'en étonne également mais confirme que la rénovation des quais des transports publics est à la charge des communes. Le quai de Car Postal étant en continuité de celui du LEB qui a été mis aux normes HLand, le quai de Car Postal va probablement être déplacé. Des démarches sont en cours et une rencontre est prévue avec des représentants du Canton afin de discuter de ce point.

M. Yves Mützenberg s'étonne que le LEB n'ait pas remis aux normes HLand le quai de Car Postal lorsqu'ils ont remis leur quai aux normes HLand.

M. le Syndic Ludovic Peguiron précise que le quai de Car Postal devra être déplacé en raison de la future implémentation en 2027 de luminaires sur le quai du LEB gênant la présence d'un quai pour les bus.

M. Yves Mützenberg se demande si le quai du LEB devra être rallongé en fonction de la longueur des nouvelles rames. Affaire à suivre…

Concernant les travaux d'épuration prévus, M. Reynald Bignens revient sur le terme de « variante économique ». Que signifie ce terme et pourquoi le terme « économique » alors que la tendance des coûts liés à ces travaux est en hausse ?

M. le Syndic Ludovic Peguiron répond que le Bureau Jaquier-Pointet a proposé à la commune deux variantes. Une variante idéale, semblable aux autres travaux réalisés précédemment dans le village avec des aménagements routiers et une réfection du bitume et une variante économique où l'on pose les canalisations et on remet le bitume mais on ne procède pas à des aménagements routiers.

M. Reynald Bignens comprend que si l'on veut effectuer le travail correctement, le montant des travaux tel que présenté est sous-évalué, ce que confirme M. le Syndic Ludovic Peguiron.

La variante économique permettra de réaliser l'ensemble des travaux d'épuration nécessaires pour que les eaux soient séparées à la STEP et qu'il y ait une incidence sur celle-ci.

M. Yves Mützenberg demande une précision sur le point 61510, Places de stationnement. Il relève que le salaire du préposé à la surveillance du stationnement s'élève à CHF 5000.-. Cet employé perçoit CHF 4000.- d'amendes, CHF 500.- de macarons. Même si ce montant de CHF 5000.- est peu significatif par rapport aux autres montants du budget, cela lui paraît excessif en comparaison des montants perçus par le préposé. Est-on obligé de maintenir ce poste ?

M. Gérard Bottini entend la remarque et déclare que le préposé à la surveillance du stationnement termine son service à la fin de cette année. Un autre préposé a été engagé et la commune a estimé qu'il était judicieux de reconduire cet engagement aux mêmes conditions.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil communal accepte par 27 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention

Le Budget 2026

Selon le Préavis 2025-11

6. **Préavis 2025-09 - Modification des statuts de l'Association Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE)**

M. le Président Bernard Grigis donne la parole à M. Gérard Bottini, lequel argumente le préavis.

La parole est donnée à M. Didier Chassagnot, rapporteur de la Commission ad hoc, lequel recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Discussion

M. Pierre Teuscher demande des précisions quant à l'influence effective de ce nouveau règlement pour la commune de Bercher.

M. le Municipal Gérard Bottini répond qu'il n'y a aucune influence, le système reste le même.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil communal accepte par 29 voix pour et 1 abstention

La Modification des statuts de l'Association Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE)

Selon le Préavis 2025-09

1. **Préavis 2025-10 - Création d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) de 100 ans sur une portion de la parcelle n° 819 et octroi à la Fondation Equitim pour la construction d'un bâtiment abritant la voirie, un local d'utilité publique, la caserne de pompiers, des logements seniors, des infrastructures pour la pétanque et un parking P+R. Municipal**

M. le Président Bernard Grigis donne la parole à M. le Syndic Ludovic Peguiron, lequel argumente le préavis.

La parole est donnée à M. Stéphane Vulliens, rapporteur de la Commission ad hoc, lequel recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole est donnée à M. Julien Sahli, rapporteur de la Commission des finances, lequel recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Discussion

M. Yan Pellouchoud reformule qu'un droit de superficie de 100 ans est conclu, qu'un loyer de 120'000.- indexé à 80 % est perçu. Il souligne qu'un loyer de CHF 120'000.- aujourd'hui n'aura pas la même valeur dans 100 ans. Que signifie cette indexation de 80% ? Pourquoi n'est-elle pas fixée à 100% du coût de la vie ?

M. Patrick Carvalho, responsable des acquisitions chez Fundim, répond que les loyers LADA sont plafonnés et contrôlés par le Canton et qu'ils sont indexés à hauteur de 80%. La rente est donc indexée selon les mêmes modalités que les loyers LADA.

M. Yan Pellouchoud demande si cela continuera dans les 100 prochaines années ?

M. Patrick Carvalho répond que c'est le cadre en vigueur aujourd'hui et que cela devrait se maintenir dans le temps même si une part d'incertitude subsiste quant à l'évolution des indices.

M. Yan Pellouchoud demande pourquoi les autres loyers ne sont pas indexés (loyer du local des pompiers par exemple).

M. Ludovic Peguiron répond que cette réflexion n'a pas été approfondie à un tel niveau de détail.

M. Yan Pellouchoud relève que cette parcelle a pu être achetée grâce au taux d'imposition élevé de la commune de Bercher. Il lui paraîtrait intéressant que les logements seniors et l'extension des places de parc s'adressent en priorité aux citoyens de Bercher. Dans le même ordre d'idée, si les places de parc devaient devenir payantes, il lui semble judicieux que les habitants de Bercher puissent recevoir un macaron et accéder à ces places gratuitement.

M. Clément Lambert, responsable opérationnel chez Fundim, précise qu'en accord avec la Commune et les pratiques de la fondation, il y aura des critères d'attribution pour les logements et que les citoyens de la commune bénéficieront en priorité de ces logements.

M. Ludovic Peguiron répond qu'il prend bonne note de la remarque concernant les places de parc pour les prochaines négociations.

M. Joël Krähenbühl demande ce qu'il adviendra de ce droit de superficie attribué pendant 100 ans à la fondation Equitim si celle-ci vient à disparaître.

M. Patrick Carvalho répond que si la fondation venait à disparaître, d'autres caisses de pension seraient probablement aussi en difficulté. Il y aurait donc un retour anticipé des constructions au bénéfice de la commune avec une indemnité de retour qui serait pénalisée entre 10 et 20%.

M. Michel Gonin demande si l'installation de cabinets médicaux, physiothérapie est contraignant. Il demande des précisions.

M. Ludovic Peguiron répond que l'implantation de ces services doit se faire autour des LADA afin qu'ils soient reconnus comme tels. Un certain nombre de services est attribué en fonction

des m² constructibles. La définition exacte des services qui seront associés aux LADA sera précisée lorsque le projet sera plus élaboré.

M. Patrick Carvalho confirme cette réponse en précisant que le projet dépendra du nombre de personnes qui recourront à tel type de services. Pour l'instant, aucun médecin ou physiothérapeute n'ont confirmé leur intérêt pour ces surfaces.

M. Michel Gonin mentionne que le LEB a également émis la volonté de créer des locaux médicaux sur la parcelle du Buffet de la Gare et demande si une coordination est prévue entre ces deux projets.

M. Ludovic Peguiron répond qu'une subvention LADE pour cette étude de coordination a été reçue. En effet, l'objectif est d'éviter que ces deux projets n'entrent en concurrence l'un avec l'autre.

M. Didier Develey demande ce qu'il adviendra des bâtiments à la fin du droit de superficie, si celui-ci n'est pas reconduit. La reprise de ces bâtiments engendrera-t-elle un coût pour la commune ?

M. Patrick Carvalho répond qu'il y a deux possibilités : les deux parties s'entendent sur un nouveau DDP ou le DDP s'éteint et les constructions reviennent à la commune moyennant une indemnité de retour, autrement dit la valeur des constructions au terme du DDP.

M. Reynald Bignens s'interroge sur la durée de 100 ans de ce DDP. Dans le contexte d'un fonds d'investissement de caisses de pension, il relève que les bâtiments sont généralement amortis en moins de temps et se demande pourquoi un DDP de 50 ans n'a pas été envisagé.

M. Patrick Carvalho répond que cette durée de 100 ans est structurée en quatre cycles de 25 à 30 ans environ pour les résidences. Un fonds de rénovation est alimenté et un certain budget est réinvesti dans les bâtiments afin qu'au terme du DDP, les bâtiments soient en parfait état d'entretien, conformément aux engagements et obligations de la fondation Equitim.

M. Yan Pellouchoud demande comment l'on peut s'assurer que les CHF 150'000.- de location qui reviennent à la commune seront attribués au développement du reste de la zone.

M. Ludovic Peguiron précise qu'un fonds de réserve spécifique sera créé lors du 1er amortissement.

M. Michel Gonin reformule le contenu de la discussion : la commune de Bercher loue son terrain à la fondation Equitim et reçoit CHF 150'000.- de location par année. Dans 100 ans, la commune rachètera l'ensemble des bâtiments au prix du marché ou reconduira un nouveau DDP.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil communal accepte par 23 voix pour et 7 abstentions

La création d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) de 100 ans sur une portion de la parcelle n° 819 et octroi à la Fondation Equitim pour la construction d'un bâtiment abritant la voirie, un local d'utilité publique, la caserne de pompiers, des logements seniors, des infrastructures pour la pétanque et un parking P+R.

Selon le Préavis 2025-10

7. Communications de la Municipalité

Mme Stéphanie Chevalley communique des informations sur les travaux du réservoir de Saint-Cierges qui parviennent à leur terme.

La commune de Bercher a reçu de la part de Pro Natura la labellisation Commune ouVerte, saluant des mesures communales liées à la biodiversité et recevra un montant de CHF 5000.- pour réaliser un projet l'année prochaine, après dépôt du projet ou réalisation de celui-ci.

Mme Stéphanie Chevalley transmet des informations sur le PECC, un plan climat simplifié à l'attention de petites communes qui n'ont pas de personnel dédié à la durabilité. Un sondage d'environ 15 minutes a été mis en ligne et elle encourage chacune et chacun, de tout âge, à y répondre afin de réaliser un catalogue de mesures à mettre en place les quatre prochaines années.

8. Propositions individuelles

M. Joël Krähenbühl indique que, selon lui, le bâtiment ATE est en vente et s'interroge sur l'éventuel intérêt de la Commune pour son acquisition.

M. Ludovic Peguiron précise que la Commune, en tant que propriétaire riverain, aurait un droit d'emption dans le cadre de cette vente. Il indique ne pas avoir été informé de cette mise en vente.

M. Yves Mützenberg remercie Mme Silva Müller Devaud ainsi que la Commune pour leur réactivité à la suite de son courriel. Il relève qu'un tronçon de chemin entre le chantier de la garderie et le grillage du terrain de sport était devenu glissant en raison des conditions météo et qu'il a été rapidement sécurisé.

M. Fabien Gindroz demande des informations sur le projet de la nouvelle déchetterie. Il s'interroge notamment sur la possibilité d'étendre les horaires de l'actuelle déchetterie, laquelle est souvent très fréquentée, difficilement praticable et dont les horaires ne sont pas compatibles avec ceux des personnes actives, notamment le samedi.

Mme Stéphanie Chevalley précise que le projet de la nouvelle déchetterie est toujours en discussion. Les horaires de l'actuelle déchetterie doivent être adaptés à la lumière du jour pour des raisons de sécurité. La surface de la déchetterie va rester inchangée et avec des pratiques de tri de plus en plus efficaces, le nombre de containers augmente. Selon elle, la configuration actuelle permet pour l'instant un fonctionnement, sinon idéal, du moins optimal. Un projet de places de parc pour mieux gérer les flux avait été évoqué mais ajourné dans l'optique de construire la nouvelle déchetterie dans un délai espéré de deux ans.

M. Yves Mützenberg confirme que les horaires sont peu compatibles avec ceux des personnes qui travaillent. Ne pourrait-on pas installer des éclairages provisoires les mercredis d'hiver en fin de journée ?

Mme Stéphanie Chevalley prend note de ces remarques.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Bernard Grigis souhaite de belles fêtes de fin d'année à toutes et tous et clôt la séance à 20 h42.

Pour le Bureau du Conseil

Le Président — La Secrétaire

CONSEIL COMMUNAL 1038 BERCHER LIBERTE ET PATRIE

Bernard Grigis — Catherine Dutoit